



RECTORAT



B.P. 5005 - Dakar-Fann - SENEGAL

Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83

e.mail : Rectorat@ucad.sn



55 - - 13 33

24 JUL. 2008

ARRETE
portant création et organisation de
l'Ecole doctorale «Etudes sur
l'Homme et la Société» (ET.HO.S)

Le Recteur,
Président de l'Assemblée de l'université

- VU la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VU la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VU la loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'éducation nationale ;
- VU la loi relative à l'organisation du système LMD ;
- VU le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;
- VU le décret relatif aux études doctorales à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU l'avis du Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 28 Juillet 2007 ;
- VU l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 Mai 2008 ;

ARRETE

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) une Ecole Doctorale dénommée Ecole doctorale « Etudes sur l'Homme et la Société » (ET.HO.S)

Article 2. L'Ecole doctorale est commune aux établissements suivants :

- Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
- Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF)

- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS)
- Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)
- Institut Fondamental d'Afrique Noire -Cheikh Anta DIOP (IFAN CAD)
- Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale.

D'autres établissements de l'UCAD peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation doctorale intégrée à l'Ecole doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3 : L'Ecole doctorale a pour objet :

- de former des docteurs dans les domaines des sciences humaines et sociales ;
- d'offrir un cadre de recherches spécialisées aux chercheurs ;
- d'assurer une formation doctorale à des cadres du secteur public et/ou privé

CHAPITRE III

Accès aux formations de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole

Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 5 : L'Ecole doctorale rassemble les formations doctorales suivantes :

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement
Homme et Histoire	Pouvoirs et dissidences en Afrique	FLSH
Société et Développement	Sciences sociales appliquées au développement	FLSH
	Population, Développement et Santé	FASTEF
Théories de la connaissance et modélisation	Philosophie et rationalités	FLSH
	Société, Espace, Culture	FLSH

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'Ecole doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'Ecole Doctorale

Article 6 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 7 : Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale sont :

- **Faculté des Lettres et Sciences Humaines**
 - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Philosophiques et Sociales Contemporaines sur l'Afrique et le Monde (LERPSCAM)
 - Centre de recherches philosophiques et épistémologiques (CEREPHE)
 - Centre de Recherche sur les Politiques Sociales (CREPOS)
 - Laboratoire de Sociologie, Anthropologie et Psychologie Sociale (LASAP)
 - Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Marginalité et l'Exclusion sociale (GERMES)
 - Laboratoire Femmes, Société et Culture
 - Groupe d'Etude, de Recherche, d'Aide à la Décision (GERAD)
 - Entre de Recherches, Islam, Société et Mutations
- **Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation**
 - Laboratoire de sciences et technologies de l'éducation
- **Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie**
 - Laboratoire Population et santé
- **Institut Fondamental d'Afrique Noire –Cheikh Anta DIOP**
 - Laboratoire Genre et Recherche scientifique
 - JEREMI : Paupérisation et transformations sociales
- **Centre d'Etudes des sciences et techniques de l'information**
 - Laboratoire de sciences de l'information et de la communication
- **Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et santé de la Reproduction.**
 - Laboratoire Population, Développement et Environnement
 - Laboratoire Population, Famille, Société et Droit

D'autres laboratoires ou équipes de recherche peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de Laboratoire ou équipe d'accueil en thèse.

Article 8 : L'Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines des sciences humaines et sociales.

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 9 : L'Ecole doctorale est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique .

Le Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l'administration et le fonctionnement de la structure ;
- Recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale ;
- présente chaque année à l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique.

Le Conseil scientifique et pédagogique :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale ;
- valide le rapport du Directeur ;
- approuve le budget ;
- contrôle l'utilisation des moyens ;
- veille au suivi des thèses ainsi qu'à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l'École ;
- propose au Recteur la nomination du Directeur ;

- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l'Ecole doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique.

Article 10 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Ibrahima THIOUB	Pouvoirs et dissidences en Afrique	FLSH
Amadou CAMARA	Population, Développement et Santé	FASTEF
Hamidou Nacuzon SALL	Sciences de l'Education	FASTEF
Djibril SAMB	Philosophie et Rationalités	FLSH
Abdou Salam FALL	Sciences sociales appliquées au développement	IFAN
Ramatoulaye DIAGNE/MBENGUE	Société, Espace, Culture	FLSH

Responsables de laboratoires ou équipes de recherche :

Prénoms et noms	Laboratoires ou équipes	Etablissements
Aminata DIAW CISSE	Centre de Recherches Philosophiques et Epistémologiques	FLSH
Momar Coumba DIOP	Centre de Recherches sur les Politiques Sociales	IFAN
Philippe ANTOINE	Jérémi : Paupérisation et transformations sociales	IRD
Fatou SOW SARR	Laboratoire Genre et Recherche scientifique	IFAN
Ousseynou FAYE	Groupe de Recherche sur l'Exclusion et la Marginalité Sociale	FLSH
Sémou Pathé GUEYE	Laboratoire d'Etudes et de Recherches Philosophiques et Sociales Contemporaines sur l'Afrique et le Monde	FLSH
Papa SAKHO	Laboratoire Population, Développement et Environnement	FLSH
Alassane DIOUF	Laboratoire Population et santé	FMPOS
Abdoulaye Bara DIOP	Laboratoire Population, Famille, Société et Droit	FLSH
Amadou DIOP	Groupe d'Etude, de Recherche, d'Aide à la Décision	FLSH
Rokhaya FALL SOKHNA	Laboratoire Femmes, Société et Culture	FLSH
Eugénie Rokhaya AW NDIAYE	Laboratoire de Sciences et Technologies de l'Education	CESTI
Harisoa DEME	Laboratoire de Sciences et Technologies de l'Education	FASTEF
Amadou Tidiani DIALLO	Centre de Recherches, Islam, Société et Mutations	FLSH

Représentants des Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang A :

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Amadou DIOP	Géographie	FLSH

Etienne TEIXEIRA	Lettres classiques	FLSH
------------------	--------------------	------

Représentants des Enseignants-chercheurs ou Chercheurs de rang B :

Prénoms et noms	Spécialités	Etablissements
Mame Demba THIAM	Géographie	FLSH
Lamine NDIAYE	Sociologie	FLSH

Représentants des étudiants :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Saghar SECK	Philosophie et rationalités	FLSH
Sidy BA	Socio-anthropologie des aspects fondamentaux des sociétés africaines	FLSH

Personnalités extérieures à l'Ecole doctorale :

Prénoms et noms	Fonctions	Etablissements
Mamadou DIOUF	Professeur d'Histoire	Université de Columbia USA
Souleymane Bachir DIAGNE	Professeur de Philosophie	Université de Columbia USA
Laurent JAFFRO	Professeur Directeur de l'Ecole doctorale : La Maison des sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand	Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand France
Jean-Pierre DOZON	Professeur de sociologie	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales France
Stéphane DOUAILLER	Professeur Responsable du laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie de l'Université de Paris 8	Paris VIII France


CHAPITRE VII

Dispositions finales

Article 131: Les Chefs d'établissements, le Secrétaire Général et l'Agent comptable de l'UCAD sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

24 JUL. 2008

Fait à Dakar, le


 Le Président
 Président de l'Assemblée de l'Université
 Professeur Abdou Salam SALL

Abdou Salam SALL

ANNEXE

Etablissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole Doctorale ETHOS

- Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)
- Institut de Recherche pour le Développement (France)
- Université de Paris VIII (France)
- Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (France)
- Université de Rennes I (France)
- Université de Cocody (Côte-d'Ivoire)
- Université de Ouagadougou, Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISPP) (Burkina Faso)
- Université de Niamey (Niger)
- Université de Parakou (Bénin)
- Université de Maputo (Mozambique)
- Centre d'Etudes Africaines de Columbia (USA)
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Sénégal)
- Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité , Université de Franche-Comté (Sénégal)
- Laboratoire Population et Interdisciplinarité, Université René Descartes, Paris V (France)
- Institut National des Etudes Démographiques, Paris (France)
- Institut National Agronomique de Paris-Grignon , Paris (France)
- Union pour l'Etude de la Population Africain, Dakar (Sénégal)
- Université Yaoundé I (Cameroun)
- Université de Ngaoundéré, (Cameroun)
- Université d'Abomey- Calavi (Bénin)
- Université de Port au Prince (Haïti)
- Centre International de Recherches sur les Esclavages, CNRS, Paris, (France)
- Chaire Canadienne en Histoire comparée de la mémoire (Canada)
- The Law in Slavery and Freedom Project, University of Michigan (USA)
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée (Sénégal)
- Institut Africain de Gestion Urbaine (Sénégal)
- Institut Supérieur des Sciences de la Création (Sénégal)
- Gestion des Sociétés, des Territoires et des Risques (GESTER), Université Paul Valéry de Montpellier (France)